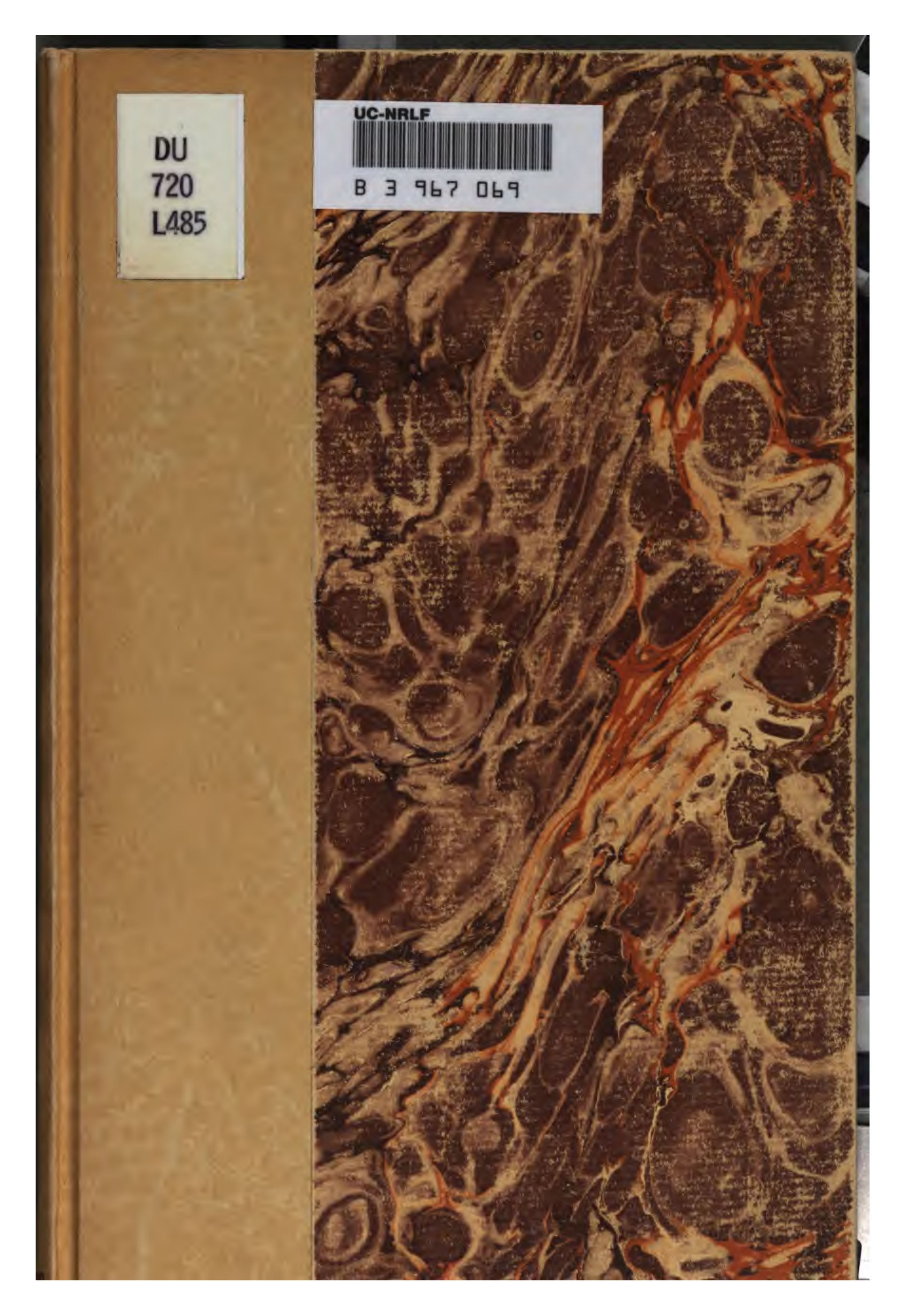

DU
720
L485
UC-NRLF
B 3 967 069

L'ŒUVRE

DU

Gouverneur Feillet

EN

NOUVELLE-CALÉDONIE

PAR

Marc LE GOUPILS

Professeur de Rhétorique en Congé.
Président du Conseil général.

NOUMÉA
NOUVELLE IMPRIMERIE NOUMÉENNE
1902

Introduction

Mon objet, en écrivant les articles qu'on a réunis ici, n'a point été d'éclairer l'opinion locale sur l'œuvre de M. Feillet, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, et sur le caractère de son administration : devant ce tribunal le procès est jugé. Il a été de protester en France contre le crédit qu'ont valu à M. Feillet, à cinq mille lieues des tristes réalités de toute sorte parmi lesquelles nous nous débattons, les apparences et même, je le crois, les intentions généreuses de son programme, une réclame merveilleusement organisée, et la consécration donnée à cette politique par diverses consultations d'un suffrage universel terrorisé. Il a été de faire entendre avec quelque autorité cette affirmation que M. Feillet, promoteur d'une œuvre qui eût fait de la Calédonie un nouveau Port-Breton, si la reprise de l'industrie minière n'était venue ici conjurer les pires effets de ce désastre agricole, mène le pays à sa ruine, et l'y mène, avec une sérénité d'esprit que ne trouble aucune leçon, par une série de coups de force brisant toute opposition, toute contradiction, toute restriction, publique ou privée, à ses dangereuses utopies.

Cette enquête improvisée porte, je

l'avoue, dans les premières pages au moins, la marque de l'état de surprise où je l'ai presque malgré moi commencée. Répondant à des attaques ou menaces personnelles, de violence égale mais de nature diverse, si j'ai pu dès le premier instant conserver la dignité et la mesure par lesquelles seules on peut inspirer la confiance, je n'ai point tout d'abord suffisamment dégagé la question générale, que j'ai aussitôt résolu de traiter, des circonstances accidentelles qui m'amèneraient à la traiter.

C'est ainsi qu'un débat sur la main-d'œuvre pénale ouvre la série d'un peu brusque façon, parce que j'ai reçu les premiers coups (et combien violents!) de ce côté. J'ai dû le laisser en cette place, faute de temps pour le remettre en un lieu où il éclairerait le sujet davantage.

C'est ainsi qu'une « Affaire Canaque » m'interrompt sur-le-champ, parce qu'on entreprenait sur mon indépendance, en touchant à mes intérêts privés par d'arbitraires mesures prises contre des Canaques. C'est un système, on l'apprendra, de ruiner une opinion en ruinant celui qui la soutient. Faute de temps encore, je laisse telle quelle, et à sa place chronologique, cette «affaire canaque», par laquelle j'ai dû porter devant le public et devant les autorités compéten-

tes de la colonie et de la métropole une question d'ordre à la fois public et privé. J'espère d'ailleurs que la lecture de ce «rapport» non truqué ne laissera pas, malgré des obscurités inhérentes à son caractère trop local, d'être instructive pour des esprits préparés à lire même des plaidoyers comme de simples documents.

Je n'estime point qu'il soit nécessaire d'introduire devant le lecteur par d'abondantes explications les autres parties de ce travail

Nouméa, 29 mai 1902.

LA MAIN-D'ŒUVRE PÉNALE

En demandant que quelques milliers de transportés soient mis à la disposition du Service local, pour obtenir sur les chantiers de nos travaux extraordinaires *la rapidité* et *l'économie* sans laquelle l'échec de ce grand effort est fatal, est-il vrai que j'ai tourné le dos à ma propre opinion, à celle de mes électeurs, à celle de mon parti — aussi bien qu'au bon sens?

Je vais tâcher d'être clair, net, catégorique,

Mon opinion! Encore qu'il soit peut-être permis de changer d'opinion, si d'ailleurs on peut en donner de bonnes raisons, je ne crois pas qu'on puisse relever une parole ou une ligne de moi en contradiction avec la formule que j'ai proposée à l'approbation de mes collègues.

L'opinion de mes électeurs? Le premier électeur que j'ai rencontré à La Foa (et ce n'était pas le moins influent de La Foa) et le premier que j'ai rencontré à Moindou (et c'était peut-être le plus influent de Moindou) étaient au mois d'août 1900, favorables à la reprise pure et simple de la Transportation. Qui veut le plus veut le moins.

L'opinion de la majorité du Conseil, à laquelle j'appartiens? je suis convaincu que si les raisons et le langage d'une généreuse utopie n'avaient à la longue créé en cette matière un préjugé et un cliché, le Conseil serait presque unanimement favorable à la réouverture du robinet d'eau sale. Mais ce dont je ne doute pas, c'est que seule une haute et puissante intervention, devant laquelle je me suis moi-même incliné plus d'une fois, a groupé une majorité contre une motion dont la portée était beaucoup

plus modeste et d'ailleurs nullement en contradiction avec le respect d'un programme devenu aussi intangible et intransigeant qu'un Syllabus.

De cette dernière vérité, deux lettres feront foi, l'une par laquelle je répondais le 12 mai, à M. Caulry, Président du Conseil d'administration du journal *La Calédonie*,dont le journal,paraissait désirer de moi quelques explications, l'autre par laquelle M. Caulry m'exposait pourquoi il lui était impossible de publier mes explications.

Nassirah, 12 mai 1902.

A monsieur Caulry, Conseiller général, Président du Conseil d'Administration du journal *La Calédonie.*

Mon cher collègue,

En réponse à quelques arguments d'un article paru dans le n° 2858 de votre journal sous le titre : Une explication nécessaire.

Au cours de notre récente session, visitant avec vous et quelques Conseillers généraux, l'emplacement de la cale de halage à la Pointe Chaleix, je vous ai sommairement mais exactement exposé le projet concernant la main-d'œuvre pénale que je comptais soumettre au Conseil quelques jours plus tard : *il était tel à la Pointe Chaleix qu'il fut en séance.*

Vous m'avez à deux reprises, et sans hésitation, déclaré : «Je vous combattrai. *Mais je n'ai pas une seule bonne raison à vous opposer.* »

Si je n'ai pas fait mystère d'une déclaration, à laquelle ni l'occasion où je la recueillis, ni la nature de nos relations ne donnaient aucun caractère confiden-

tiel, je crus toutefois ne point devoir m'en servir publiquement...........

J'ai respecté alors, et je respecte encore votre opinion. Mais puisque votre propre journal écrase aujourd'hui si victorieusement, si triomphalement la mienne sous la vôtre, vous m'excuserez d'attacher quelque importance à ces confidences sans apprêt.

Voyez ce que c'est : je suis l'adversaire du bagne, et j'ai voté pour, vous en êtes le partisan, et vous avez voté contre. Au surplus, il importe peu, puisque la somme est constante, comme dirait un chimiste de mes amis, et que, dans cette mémorable circonstance, chaque motion a eu son compte d'adhérents.

Pourtant je ne désespère pas, pourvu que chacun se mette à commenter son vote ou qu'on entreprenne de commenter le vote de chacun, de parvenir à reconstituer après coup à ma motion blackboulée une assez jolie majorité, la la majorité qu'elle trouverait dans le pays.

J'attends, mon cher collègue, de votre loyauté et de votre courtoisie que ces lignes soient mises en bonne place, et je vous prie d'accepter l'assurance de mes meilleurs sentiments.

LE GOUPILS.

A M. Le Goupils,

président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

A Nassirah.

Monsieur le Président et cher collègue

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honorée du 12 du courant de Nassirah.

Je me rappelle très bien notre conversation intime dont vous parlez dans votre lettre, et je me rappelle également les paroles que j'ai prononcées ; je vous ai dit en effet : « Je vous combattrai ; mais je ne vois aucun argument sérieux à vous oppposer. »

Il est de fait que je n'en voyais pas, en envisageant la question sur le terrain où nous étions placés, la rapidité et l'économie de l'exécution des travaux du chemin de fer et de la cale de halage ; je dirai mieux, à ce point de vue strict, je n'en vois pas encore, et d'ailleurs je n'ai pas combattu cette manière de voir dans la discussion, je l'ai plutôt confirmée en disant : que le plus grand avantage de la main-d'œuvre pénale était la stabilité la certitude que l'employeur avait chaque matin, d'avoir une force vive, déterminée à sa disposition.

J'ai constaté cet avantage, par l'emploi que j'ai fait de la main d'œuvre pénale à la mine « Pilou », et il a sa valeur, mais à côté de cela, je vous ai cité au Conseil Général des inconvénients que tout le monde connait, et ces inconvénients sont très réels, je vous l'assure.

J'ai l'habitude au Conseil Général et dans toutes les assemblées où je suis appelé à siéger, avant d'émettre un vote de m'inspirer des diverses conditions suivantes : l'intérêt général, le mandat que j'ai reçu de mes électeurs, des conséquences qui résulteront de ce vote.

C'est ce que j'ai fait au sujet de votre proposition et c'est pour cela que j'ai voté contre ; et que tout en lui reconnaissant certains avantages, je l'ai combattue.

Vous me dites dans votre lettre des choses peu aimables ..... ; si vous vou-

lez bien vous reporter aux anciennes discussions du Conseil général, vous verrez que j'ai été un des partisans les plus actifs de la suppression de la transportation en Nouvelle-Calédonie, si j'étais aujourd'hui partisan de son rétablissement, ce serait le cas de m'appliquer ce que vous dites, mais il n'en est pas ainsi, j'ai toujours été et je reste l'adversaire de ce que je considère comme la plus grande plaie du pays.

Je crois que vous vous faites illusion en pensant que le pays est avec vous dans cette question.

Avec le système que vous préconisez, quel bénéfice retireront les colons? Pourront-ils avoir comme autrefois des condamnés agriculteurs sur leurs stations? Vous savez comme moi que non.

Pourront-ils avoir des libérés dans de bonnes conditions? Vous savez très bien que cela ne pourrait avoir lieu que dans le cas où comme autrefois l'Etat se lancerait à nouveau dans les contrats que l'on a qualifiés de « contrats de chair humaine »; vous savez que ceci est impossible aujourd'hui, et que par suite les colons ne pourront pas compter sur l'emploi à bon compte des libérés. La seule chose qui arriverait serait celle-ci: l'emploi de la main d'œuvre pénale en grande masse sur les travaux du chemin de fer, amènerait la création de camps ouverts, échelonnés le long de la ligne, et nous verrions reparaître la mise en coupe réglée des propriétés voisines de la voie, comme nous l'avons vu en 1882-1883. Ce résultat me paraît peu enviable.

Un mot encore pour terminer.

Je vous prie de remarquer que *La Calédonie* n'est pas *mon journal*; par suite

du départ de Monsieur J. Dézarnaulds, je suis président du conseil d'Administration de l' « Imprimerie Calédonienne », Société anonyme. Quant à la ligne de conduite du journal, c'est une affaire qui regarde spécialement la Direction, et vous avez tort de croire que ce qui paraît dans ses colonnes doive m'être attribué.

J'ai cru devoir vous donner toutes ces explications pour dissiper une sorte de malentendu qui semble exister entre nous, et pourquoi je n'ai pas demandé à *La Calédonie* de faire paraître ces lignes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

CAULRY.

Sur le terrain où je m'étais placé, M. Caulry, ancien Président du Conseil général, presque unique interprète de la majorité qui a repoussé ma motion, pense comme moi.

L'opinion de M. Puech, vice-président du Conseil général, est connue de longue date et n'a jamais varié ; en d'autres circonstances, il eût pensé comme moi.

M. Vedel, Chef du Service des Travaux publics, s'est toujours montré favorable à l'idée dont ma motion a été l'expression.

Seul, M. le Gouverneur pense autrement que le pays.

M. LE GOUPILS,
Président du Conseil général.

UNE AFFAIRE CANAQUE

Suspendons pour un jour la besogne commencée. La nécessité nous presse de saisir l'opinion publique d'une affaire d'un caractère à la fois public et privé, qui, pour l'honneur de tous les intéressés, doit être traitée au grand jour. — On y verra des Canaques protestant, à tort où à raison, contre les traitements les plus inattendus et les actes les plus arbitraires — et c'est la grosse question.

On y verra aussi. dès l'origine déjà lointaine de cette affaire qui remonte à près de deux mois, le Président du Conseil Général reconnaissant à des signes non équivoques que la loyauté de son concours était moins vivement ressentie en haut lieu que l'insuffisance de son enthousiasme ; mais les incorrections du passé, qui ne laissaient pas d'étonner sa bonne foi, ne sont rien auprès des menaces du présent.

J'ai eu l'honneur d'adresser à Monsieur le Gouverneur, le 16 Mai dernier, la lettre suivante :

Bouloupari, 16 Mai 1902

Monsieur le Gouverneur,

Ouitchambo-Nassirah. — Vous avez par un arrêté constitué sous ce nom, sur des terres abandonnées à cet effet par les propriétaires de ces deux domaines, une tribu composée d'anciens déportés Canaques de l'Ile des Pins.qui venaient d'achever, tant chez Monsieur Ch. Devambez que chez MM. Le Goupils et Roumy un engagement de cinq ans.

— I —

L'acte constitutif de cette tribu, à savoir le contrat qui régle les conditions

auxquelles la terre a été concédée aux Canaques de la dite tribu, a été récemment, et dans la colonie même, et en France, l'objet de véhémentes attaques.

En ce qui les concerne personellement, aussitôt qu'ils ont été avisés qu'on pouvait discuter la régularité de certaines clauses de cette convention, les propriétaires de Nassirah l'ont dénoncée spontanément par une lettre remise entre vos mains le lundi 4 Mai dernier, vous demandant de substituer à ce contrat, après consultation des Canaques intéressés, une convention nouvelle qui soit en harmonie avec la règlementation qui régit en ce pays les engagements des indigènes avec les particuliers.

— II —

D'autre part cette constitution de la tribu Ouitchambo-Nassirah a créé, par dessus la crête du Ouitchambo, aux yeux d'une opinion insuffisament informée, une solidarité de fait, Devambez-Le Goupils.

Or, cette tribu qu'on représente comme violentée dans sa collectivité par l'acte même qui l'a fondée, se plaint ouvertement de violences individuelles qui feraient d'elle depuis plus de deux ans une tribu captive chez des négriers. Il se passerait à Bouloupari, sur les terres des « amis du Satrape » ainsi qu'on dit, avec la complicité de tous les pouvoirs publics, des atrocités dahoméennes. Ce ne sont pas des rumeurs vagues, on précise des faits. Vous même, Monsieur le Gouverneur, n'avez vous pas été amené à représenter à deux canaques que M. Devambez a trainés jusqu'auprès de vous, qu'un Calédonien a été empoisonné à Nassirah ? Et ignorez-vous que les Calé-

doniens de Nassirah sont persuadés, non point certes que leurs patrons ont empoisonné leur pauvre camarade Macaire, mais qu'on tenait à leur faire croire que nous l'avons empoisonné ?

Je n'accuse pas, Monsieur le Gouverneur, je suis co-accusé, et je porte délibérément à votre connaissance ce qu'on appelle les scandales de Boulouparі.

Donc on affirme que le régime auquel sont soumis en fait les malheureux tayos du chef Samuel est aussi draconien qu'illégal, et l'on cite les abus ou les faits suivants.

Deux Canaques, parents du chef Samuel, retrouvés par le service de l'Immigration dans la tribu des Touaourous, ont été par contrainte incorporés, avec leurs femmes, dans la tribu de Ouitchambo-Nassirah. *La France Australe*, au mois de Septembre je crois, a raconté la chose.

Un jeune homme a été exilé pour deux ans à Ouvéa, parce qu'il a refusé à sa « patronne » d'accepter l'office de cuisinier.

Un jeune homme, menacé d'être arrêté pour un délit peu grave, a pris la fuite. Un membre de la famille des patrons, un stockman et des gendarmes, par le vacarme avec lequel ils ont procédé à cette tentative d'arrestation, ont réveillé en sursaut la tribu entière, et ont poursuivi à tort et à travers de coups de pistolets d'innocents fuyards.

Un vieillard a été mis huit jours en prison, parce que ses deux fils s'étaient soustraits à l'obligation de travailler.

Une popinée a été conduite de la maison de ses maîtres à la Gendarmerie de

Bouloupari, les menottes aux poignets, tenue en laisse au moyen d'une chaîne par un stockman.

Une popinée mère d'un enfant à la mamelle, refusait de boire une purgation qui devait faire passer son lait, l'allaitement étant gênant pour le service. Elle a eu les pieds et les mains liés, elle a été étendue à terre, et on a voulu lui introduire de force un entonnoir entre les dents. Ces violences ayant échoué, la popinée a été séparée de son enfant et enfermée toute une journée sans manger. A la nuit seulement elle a été délivrée par des camarades, qui ont enfoncé la porte de sa prison. Plainte a été déposée à la gendarmerie par la victime, assistée de deux Canaques de la tribu.

Vous comprendrez, Monsieur le Gouverneur, qu'après avoir énuméré ces quelques imputations, je néglige les petites violences journalières dont seraient l'objet chez leurs patrons les sujets de Samuel, coups de nerfs de bœuf, perquisitions tumultueuses dans les cases, marmites fouillées, etc.

Bien des gens auraient entendu un brigadier de gendarmerie de Bouloupari dire à propos des misères des Canaques de Samuel « C'est presque inévitable, un de ces jours X se fera casser la figure. » Et ce brigadier a été déplacé inopinément et sans bonne raison apparente. Nous vous demandons, Monsieur le Gouverneur, qu'une enquête soit ouverte le plus tôt possible, enquête publique, impartiale et complète, sur les agissements des négriers de Bouloupari, dont la raison sociale est Ouitchambo-Nassirah.

III

La constitution accordée par vous même, Monsieur le Gouverneur, en 1899 à la tribu Ouitchambo-Nassirah, consacrait l'existence d'un grand chef, Samuel, résidant à Nassirah, lequel recevrait les galons de sous-lieutenant, assisté d'un sous-chef, résidant à Ouitchambo, qui recevrait les galons de sergent.

C'est aujourd'hui un fait acquis à l'histoire de cette tribu qu'il a été impossible pendant deux ans soit de faire désigner par les Calédoniens de Ouitchambo, soit de désigner d'office pour eux un sous-chef de la section Ouitchambo. Ç'a toujours été à qui esquiverait cette dangereuse dignité. Le droit canaque, d'après certains jurisconsultes, frappe des vieillards dont les fils ne travaillent pas. Les Calédoniens de Ouitchambo ont sans doute supposé qu'il ne serait pas plus tendre pour un sous chef dont les sujets s'émanciperaient. Et Samuel malgré la constitution régna seul. Et sous ce règne sans gloire, auquel nous paraissait devoir succéder un règne non moins obscur, au moins Ouitchambo-Nassirah marchait-il cahin-caha.

Le jeudi 3 mars dernier, Samuel mourait, emporté par la lèpre.

Il y a un an environ, Samuel, bien que parmi d'autres enfants, il eût un fils de dix-huit ou vingt ans et un fils de quatorze ans, aptes à lui succéder, nous fit savoir que pleinement d'accord avec lui, la tribu tout entière nous priait de désigner à votre agrément le canaque Joseph Tenda, fils de chef, allié de la plupart des membres de la tribu, unaniment acclamé. En vain représentâmes-nous à Samuel que ses deux fils ne nous étaient

pas moins sympathiques que Joseph Tenda. Que voulez-vous? Nous ne pouvions être plus légitimistes qu'Henri V! Samuel au surplus nous semblait être un légiste canaque consommé. Nous nous inclinâmes, et comme pour nous la chose était de médiocre importance, et comme nous ne pouvions supposer qu'elle pût être plus considérable pour vous, nous nous imaginions qu'elle irait toute seule.

Toutefois préoccupés de la sous-chefferie de Ouitchambo qui était demeurée sans titulaire, nous insinuâmes à Samuel que l'occasion était excellente de rompre le condominium, gênant surtout pour les Canaques, qui reliait Ouitchambo à Nassirah. Samuel nous approuvait quand nous lui disions: « Que vos parents élisent un chef à Ouitchambo, et ce que le chef de Nassirah perdra en prestige, il le gagnera en tranquillité. « Minerve en effet n'eut pas autrement parlé. Mais Samuel ne voyait pas de chef possible à Ouitchambo ou de Calédonien qui se résignât à la royauté. Eh! bien donc, pensâmes-nous, on continuera à s'arranger tant bien que mal de cette constitution boîteuse.

Samuel mort, M. le Syndic de l'Immigration à Bouloupari (dans l'espèce, M. le brigadier de gendarmerie) nous informa qu'il vous proposait comme chef pour Nassirah Joseph Tenda, qui avait notre agrément, mais que Ouitchambo, ne reconnaissant pas ce chef, en désignerait un autre.

Il était depuis plusieurs mois de notoriété publique à Bouloupari que les deux sections de la tribu reconnaissaient d'enthousiasme Joseph Tenda pour chef.

Comme M. le Syndic paraissait contester le fait, je reçus, tandis que je déjeunais, une députation de trois anciens de Ouitchambo qui venaient me le confirmer; je les renvoyai à M. le Syndic.

Sur ces entrefaites celui-ci recevait de Nouméa l'ordre de procéder à une élection dans les deux sections. L'ordre portait-il déjà que le grand chef élu serait à Ouitchambo, chez M. Devambez, et le sous-chef à Nassirah? Je ne me rappelle plus ce détail.

Je me rendis au Conseil général, fort éloigné de supposer que cette taupinière canaque était en train de devenir une montagne, et que pour violenter au nom et au profit de M. Devambez de pauvres diables que sans notre concours vous n'auriez pû vous-même attacher à sa propriété, vous opposeriez, M. le gouverneur, à une solution dictée par le bon sens et l'équité, un droit canaque ignoré de Samuel.

J'appris en arrivant à Nouméa qu'il ne s'agissait plus d'une élection (contraire au droit canaque, que M. Aubry-Leconte n'a pas encore pénétré). M, le Gouverneur chargeait le brigadier de gendarmerie de lui désigner trois ou quatre membres de la famille de Samuel, parmi lesquels seraient choisis d'office un grand chef pour Ouitchambo, un petit chef pour Nassirah.

La tournure que promettait de prendre la session du Conseil général avait définitivement éclairé pour vous, M. le Gouverneur, ce point de droit canaque.

Toutefois Ouitchambo manquait toujours de candidats. On s'en procura un. M. le Syndic découvrit enfin qu'un des deux Touaourous embarqués de force

sur la *Dumbéa* en septembre dernier était frère de Samuel.

Ce Touaourou n'avait jamais cessé depuis lors de protester contre la violence dont il avait été l'objet. Moi même je l'avais invité, à la fin d'octobre, à aller déclarer formellement à la gendarmerie qu'il persistait dans son refus de s'installer à Ouitchambo - Nassirah. Au mois de novembre, et tout récemment encore, je rappelai au service de l'Immigration une difficulté dont je repoussais la responsabilité.

Le Touaourou Avit attendait donc — non à Ouitchambo, certes, mais à Nassirah — libre de toute entrave, et si j'ose le dire, intact, les ordres suprêmes de l'Administration. A l'instigation de M. Devambez, M. le Syndic offrit à ce récalcitrant frère de Samuel le trône souverain de Ouitchambo.

— Je veux pas, moi — répondit le Touaourou avec une candide netteté. M. le Syndic lui démontra qu'un Canaque n'a pas plus le droit «d'être contre le gouverneur» qu'un brigadier le droit d'être «contre le commandant» et quelques souvenirs historiques judicieusement choisis appuyèrent cette démonstration. Avit fut mandé à Ouitchambo. Médiocrement séduit par l'appat d'une liste civile de dix francs par mois, il céda à la crainte «d'être contre le gouverneur» et d'être envoyé finir ses jours en un mystérieux pays d'Obock! Il accepta donc du même coup d'appartenir à la tribu et d'être le grand chef de la tribu. Comme un laique qui est élu pape, il reçut tous les ordres en un jour.

Et vous, M. le gouverneur, s'il fallait en croire la chronique rapportée de Ouit-

chambo par des Canaques, vous ne vous prêteriez pas seulement à ce coup de force opéré contre de pauvres êtres sans défense. Ces Canaques verraient encore le gouverneur de la colonie mêlé à une comédie à trucs et à déguisements. Vous consentiriez à jouer auprès de malheureux nègres que leur patron traîne par contrainte jusqu'à vous, le rôle de gendarme dont on épouvante les enfants. C'est vous, s'il faut en croire ces affolés, qui avez suggéré l'idée d'attirer à Nouméa par promesses et par menaces un enfant d'une quinzaine d'années. Baptiste fils de Samuel, sur réquisition de Mme Devambez, s'est rendu secrètement à Ouitchambo. — Là Mme Devambez a fait luire à ses yeux la vision d'une chemise et d'un pantalon neufs et d'un copieux repas de route, s'il consentait à aller renforcer la pauvre musique que M. Devambez obtenait à Nouméa de trois autres Calédoniens terrifiés. Baptiste n'aurait rien à craindre. D'ailleurs Mme Devambez, pour qu'il allât prendre la diligence, le conduirait elle-même jusqu'à trois cents mètres au delà du village de Bouloüpari, caché sous une couverture au fond de sa voiture.

Bref ces Canaques, M, le Gouverneur, sont à la lettre enveloppés de séductions, de promesses, d'insinuations mystérieuses, de menaces explicites.

Je veux pas — a répondu pendant près de trois ans avec une inexpugnable obstination toute la section de Ouitchambo.

— Je veux pas, a répondu le Touaourou.

— Je veux pas, a répondu Baptiste, qui n'a pas eu le pantalon ni la chemise, mais qui est rentré le soir à Nassirah, où

il riait à gorge déployée de l'histoire, et qui était au travail le lendemain matin.

Ce qu'ils ne veulent pas, M. le Gouverneur, c'est souffrir l'injustice et la violence, et vous avez vous-même, chez les Poyes, fort judicieusement reconnu ce droit à des Canaques.... ou reconnaissez-vous un droit, canaque ou autre, seulement quand vous avez peur?

Je tiens, M. le Gouverneur, à vous éclairer encore par ce dernier exposé sur une situation que, sans doute, vous connaissez imparfaitement.

Se rendent aujourd'hui en même temps que moi à Nouméa les Canaques Avit, Joseph Tenda et Baptiste, officiellement mandés par vous. Ils s'y rendent avec confiance, malgré tant de mouvements de gendarmerie qui les inquiètent, assurés jusqu'à la dernière heure par nous-mêmes que votre équité ne saurait être mise en défaut, et qu'en tout cas vous ne tiendriez pas la sincère et respectueuse expression de leurs vœux pour un acte de rébellion envers votre autorité.

La solution de cette affaire, quoiqu'elle soit exclusivement d'ordre administratif, est liée intimement aux résultats de l'enquête que nous sollicitons. Il importe à notre honneur que cette enquête soit complète.

Mais il importe aussi à la paix publique d'un petit coin de la Calédonie qu'elle soit faite immédiatement. Et c'est donc en vous rappelant cette demande, Monsieur le Gouverneur, que je termine cette lettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signé : **Le Goupils.**

Ayant demandé, et je le croyais du moins, obtenu une audience personnelle pour dimanche matin 18 mai, j'ai été invité à assister à une séance quasi judiciaire de confrontation avec M. Devambez et trois Canaques. J'ai refusé de m'y rendre, et moi qui demande une enquête, j'ai, selon l'expression de M. le Gouverneur, « fui le débat. »

A l'issue de la conférence d'une heure qui a eu lieu entre M. le Gouverneur, M. Devambez et trois canaques de Nassirah, j'ai demandé à parler à ces derniers. « Les indigènes, m'a-t-il été répondu, par M. le Gouverneur, n'ont été amenés à Nouméa que pour être soustraits à des intrigues sur lesquelles j'ai déjà des renseignements autorisés, et suffisants pour justifier cette mesure conservatoire et que, du même coup, la paix soit rendue à la tribu. Cela doit vous expliquer suffisamment que, bien qu'ils ne soient pas en état d'arrestation, il ne vous ait pas été permis de communiquer avec eux. »

J'ai signalé, aussitôt que je l'ai apprise, à M. le Gouverneur, la mort du jeune fils de Tenda, survenue depuis la convocation de ce Canaque. J'avais assuré à Tenda que M. le Gouverneur agréerait, s'il ne se rendait pas à l'appel, la trop légitime excuse de la maladie de son fils, et M. le Gouverneur veut bien m'assurer de son côté qu'il l'eût agréée. Le Canaque a tenu à obéir respectueusement et sans restriction à la convocation du Gouverneur.

Il ne reste « plus, comme dit M. le Gouverneur, qu'à déplorer cet événement. »

J'ai demandé une enquête publique, impartiale, complète.

Pensera-t-on que je dois être rassuré par les préliminaires, les mesures préparatoires de cette enquête ?

Pauvres noirs ! et... pauvres blancs !

M. Le Goupils,

Président du Conseil général.

LA PRÉSIDENCE
DU CONSEIL GÉNÉRAL

On me demande ce que signifie l'attitude que j'ai cru devoir prendre?

Elle signifie ceci : que le concours prêté par moi pendant ces deux années à l'œuvre de M. Feillet, concours donné avec des réserves que M. Feillet n'ignorait point, concours aussi loyal et sûr jusque dans ses plus nets avertissements qu'il a été énergique et ferme dans la défense des opinions ou projets auxquels j'avais librement adhéré, m'a valu autant de défiance qu'il devait me gagner de confiance. Elle signifie que la malveillance administrative, méconnaissant d'abord les plus légitimes prétentions de mon intérêt privé, puis cessant de dissimuler son intention de se débarrasser par des procédés déjà éprouvés en ce pays d'un témoin décidément incommode, me fait aujourd'hui une obligation de sauvegarder par une démarche décisive le capital intact de mon indépendance.

« Après tout, déclarait un jour M. Feillet à son meilleur ami qui l'adjurait de renoncer à un projet malencontreux (et c'est de M. Feillet lui-même que je tiens cette confidence) après tout, je me f... pas mal de la colonie : ma réputation avant tout. »

Je ne traite pas aussi cavalièrement les intérêts de la colonie, j'ai tâché de le prouver. Je ne ris point d'autre part de menaces non équivoques adressées au pauvre petit bien que je suis venu faire fructifier sous le soleil de Calédonie. Mais je tiens surtout à mon honneur.

Je ne dirai à cette place rien que je n'aie toujours pensé, très souvent fait entendre, et plus d'une fois déclaré, quand la néces-

sité était pressante, avec une énergique précision. Mais ici je dirai ce que je pense sans réserve, parce que ma bonne volonté a avoué définitivement son impuissance devant une obstination aveugle qui s'exaspère, ne reconnait plus les amitiés véritables, ne reconnait plus la raison, ne reconnait plus le droit.

Quant au titre dont je fais suivre ma signature au bas de ces articles, j'estime que je ne commets aucun abus en en revendiquant la possession, et en mettant au service des idées que je défends ici l'autorité qu'il confère légitimement.

Car, enfin, je ne suppose pas que personne soutienne que j'ai demandé, brigué ou seulement attendu cette dignité. Si je ne suis, ce que j'ignore, le représentant de la circonscription La Foa-Moindou-Boulouparí que par la grâce de M. Feillet (et j'aimerais qu'on me l'affirmât) je suis devenu président du Conseil général par le plus libre vote qui ait été émis depuis bien des années en ce pays. Qu'on me permette dans les circonstances présentes, d'en éprouver quelque fierté.

Ce vote était un vote d'apaisement, sinon de conciliation. Quelques-uns de mes collègues me savaient gré surtout, je crois bien, de la franchise avec laquelle j'avais dénoncé le danger de certaines mesures, ignorant d'ailleurs quels autres gages mes interventions officieuses leur auraient pu donner de mon désir de ne jamais sacrifier l'équité à l'esprit de parti. Plusieurs autres me paraissent m'avoir su gré d'avoir toujours concilié, comme ils voulaient le faire eux-mêmes, le respect d'une discipline quelquefois exigeante avec le souci de la dignité per-

sonnelle. Et assurément ceux qui restèrent dans ce désarroi, fidèles à la candidature de mon honorable prédécesseur ne songeaient pas à abdiquer par là leur liberté, mais leur attachement au passé était à tout prendre, moins significatif que cette inattendue constitution d'une majorité nouvelle.

Si tel était le sens de cette élection, j'ai quelque droit de faire connaître de quelle façon ont toujours été accueillis, depuis le retour de M. Feillet, les sentiments dont elle fut ce jour-là l'expression :

menaces de dissolution en juin 1901. Le Conseil général entraîné inclinait visiblement pour l'exécution de nos grands travaux vers le système de la régie. Les instances de M. Feillet obtinrent non sans peine de la sincère sympathie que je professais pour son œuvre une capitulation provisoire dont je donnai alors sans fausse honte, les raisons. Une fois le Conseil rentré dans le bon chemin, M. Feillet me confessa que, fort de son infaillibilité doctrinale, il eût passé outre aux désirs d'une majorité dévoyée;

dépit, grimace et désarroi au Gouvernement, le 3 novembre 1901, jour où la bienveillance de mes collègues portait à la présidence du Conseil l'ami qui avait donné à M. Feillet ces preuves de condescendance;

le président du Conseil général, à la fin de cette session de novembre, dont tout le monde n'a peut-être pas oublié l'histoire, honoré du nom de traître, le soir même du jour où il avait été amené par le hasard de ses conversations avec plusieurs commerçants de Nouméa à rouvrir les négociations qui viennent d'aboutir au contrat du Tour de côtes.

Quel cas faisait-il en effet de la métaphore gouvernementale de la pieuvre ?

Enfin le tonnerre n'a cessé de gronder au Gouvernement pendant les dix journées qu'a duré notre session dernière:

menace de quitter la Colonie « en faisant claquer les portes » si, fidèle à des déclarations déjà vieilles de cinq mois, je refusais de voter un nouvel impôt, 160.000 fr. d'impôts que je m'indignais de découvrir dissimulés sous d'innocentes rubriques en un programme brusquement braqué sous ma gorge;

menace, si je rappelais des promesses formelles et solennelles de la session de juin 1901, concernant l'exécution des grands travaux ;

menace, si, justement alarmé de la lenteur à laquelle l'insuffisance de la main-d'œuvre condamne l'exécution de ces travaux, je demande qu'on sacrifie à la nécessité, non point même un principe sur lequel on s'est trop violemment engagé, mais un grain d'amour-propre mal placé ;

Et quand, ma besogne publique terminée ici, non sans succès je l'avoue, mais sans insolence ni bruit dans la victoire, je retourne chez moi pour vaquer tranquillement à mes affaires privées, une déclaration de guerre officielle m'attendant au bureau de poste de Bouloupari.

J'ai voulu être, et j'ai été, pour mes collègues, l'homme d'un essai loyal. Je ne suis pas l'homme de la situation présente. D'un côté une discipline résignée, faite d'un reste de respect, d'une confiance très amoindrie, d'un sincère et naturel besoin de paix, et d'une terreur qu'il est permis d'avouer sans honte. De l'autre une autorité déterminée à sauver

le prestige d'utopies auxquelles elle ne croit plus, étonnante parfois par la naïveté des sophismes dont elle essaie de se leurrer, puissante surtout par la résolution implacable dont elle se targue de tout briser.

Président librement élu du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie, élu parce que j'étais visiblement animé du désir de sauver tout ce qui peut être sauvé d'un programme aventureux maintenant condamné, et de sauver aussi l'honneur de l'entreprise, je déclare, après avoir consciencieusement tâché de remplir ma tâche, que j'y renonce.

Explicitement sommé, le 21 avril dernier, jour de l'ouverture de notre dernière session, de choisir entre les deux termes de ce dilemme: « *Ou* j'ai fait en ce pays « une gaffe monumentale » et *absolument* échoué, *ou* j'ai *absolument* réussi », et, par voie de conséquence : « *ou* vous approuverez tout ce que j'ai décidé, ou je ne vous connais plus », j'ai pris sans hésiter, le parti que m'imposaient ma raison et ma dignité.

Mais, convaincu par les résultats de cette dernière session, dont je raconterai demain l'histoire, que, malgré des apparences qu'impose encore une violence redoutée, le Conseil général est demeuré inébranlablement fidèle aux sentiments et idées qui l'animaient le jour où j'ai été spontanément élevé à la Présidence de l'Assemblée locale, je signe et signerai.

M. Le Goupils
Président du Conseil général.

HISTOIRE D'UNE SESSION

Qu'on m'excuse, si je mets trop souvent en scène ma modeste personne. D'abord c'est bien elle, que du fond de la brousse où j'étais allé chercher la paix, je suis revenu défendre par «ces explications nécessaires,» contre des insultes où tout le monde a reconnu l'inspiration de M. Feillet, défendre par le «chantage» que je pratique ici depuis trois jours, contre des violences dont le début paraît être le plein et parfait renouvellement des plus célèbres boycottages opérés en ce pays par M. Feillet contre «les mauvais citoyens». Mais surtout il convient de penser qu'aux Antipodes, je veux dire en France, on s'imagine malaisément ce que nous nous représentons ici si facilement, l'entreprise du Pouvoir contre un honnête homme dont, comme nous disons entre nous, il veut «avoir la peau.»

C'est à tant de braves gens de France, qui savent de quel cœur je suis parti pour la Nouvelle-Calédonie, que je tiens à dire comment je suis devenu irrécusablement un «mauvais citoyen.» Quelques-uns de mes nouveaux compatriotes trouveront peut-être aussi dans ce récit quelques détails inédits.

Donc le lundi matin, 21 avril dernier, s'ouvrait une session extraordinaire du Conseil-général destinée à donner enfin une solution à la question pressante du Tour de Côtes et à régler quelques autres questions de moindre urgence, sinon de moindre importance.

Absolument étranger à l'élaboration du programme qui était soumis aux délibérations de l'Assemblée, je fus à la dernière heure convoqué pour venir

«me concerter» sur la manière de le faire triompher. Reconnaissant à regret que ce programme manquait aux formelles promesses par lesquelles, en novembre 1901, avait été obtenue l'adhésion de plusieurs d'entre nous à un impôt minier, reconnaissant qu'il ne tenait nul compte d'avertissements que, sans doute, on n'avait pas sollicités, mais que je n'en avais pas moins, un mois plus tôt, fait parvenir en haut lieu, je déclinai cette responsabilité.

Je la déclinai dans une longue et vive conversation, qui peut se résumer ainsi:

« M. le Gouverneur, je n'ai jamais, et vous le savez bien, adhéré sans les plus expresses réserves à votre programme de colonisation agricole. Dans l'échec de cette œuvre, qui est à mes yeux indiscutable, je fais très volontiers et très largement la part de circonstances contre lesquelles vous ne pouvez rien.

« Ce qui vous a valu une sympathie dont je vous ai donné quelques gages non méprisables, c'est la générosité même de l'esprit général de votre œuvre, c'est le zèle passionné avec lequel vous avez rempli votre fonction, c'est la confiance aussi, puisque vous avez fait appel à mon concours, qu'on pouvait sans devenir votre ennemi, demeurer fidèle aux principes de cette franche adhésion.

«Or à quelques-unes même de vos illusions, quand il m'était permis de les respecter, j'ai fait volontiers toutes les concessions contre lesquelles ma conscience ne protestait point. Mais aujourd'hui il m'est impossible de sacrifier à la poursuite d'une chimère les ressources dernières d'un pays surmené.

«Nous vous avons mis en main, en no-

vembre dernier, par l'augmentation des redevances minières les sommes dont vous aviez besoin pour gager l'emprunt. Je ne saurais pour ma part vous accorder un centime de plus : l'agriculture est incapable de supporter des charges plus lourdes.

« Aussi souvent que, pour aller de l'avant, vous nous demanderez de nouvelles ressources, je supplierai mes collègues de vous inviter à les prélever sur le budget inviolé de la Colonisation.

« Soyez assuré que c'est le vœu du pays, et que si on prête au désir du pays une voix, ce vœu deviendra un ordre. Pas un centime d'impôt.

« Si je n'ai pu vous convaincre, je vous combattrai en loyal adversaire. »

Et la poignée de main qui me fut tendue à la fin de ce colloque parfois vif, mais toujours courtois, et comme dominé par la mutuelle estime de deux « bons citoyens » qui différaient d'opinion, me permit d'espérer que l'amitié pouvait survivre à cette épreuve.

Nul programme n'eut jamais moins farouche apparence que le programme de cette session d'avril. Non point qu'il ne fut chargé d'affaires, et d'affaires importantes. Mais le mot redoutable d'impôt n'y figurait pas, et celui même de crédits n'y était pas trop menaçant. On ne semblait point trop embarrassé de trouver la centaine de mille francs qu'exigeait le nouveau contrat du Tour de côtes soumis à notre approbation.

Et vraiment l'on n'en était point embarrassé. Si le mot d'impôt ne figurait pas au programme, la chose y était. Ces inoffensives rubriques « nouvelle tarification des tabacs », « refonte de la régle-

mentation et de la tarification des droits d'enregistrement et des droits d'hypothèques » recouvraient les exigences d'un formidable appétit fiscal: 150.000 ou 160,000 frs. de droits nouveaux.

Que voilà bien un budget en équilibre, au moins! La carte à payer, qui fut déposée le lundi matin, 21 avril, sur le bureau de l'Assemblée locale, était d'une centaine de mille francs pour le Tour de côtes.Les ressources créées, heureuse formule pour les jours où le mot d'impôt est trop impopulaire, s'élevaient à plus de 150,000 francs.

De ce programme financier pas un article ne pouvait rester debout, pas un article n'est resté debout. Sans lutte, sans bruit, sans tapage, l'attitude ferme du Conseil général a fait que ce programme n'a pas été vaincu, mais s'est dissous, évanoui.

Si j'avais été l'homme que l'on dépeint, si j'avais recherché les voluptés de la réclame, si aux sottes satisfactions de l'a-amour-propre je n'avais d'instinct et par raison préféré la paix profitable à tous, les occasions m'auraient-elles manqué de tirer vanité des chutes successives de projets que j'avais si nettement condamnés?

Quant à quatre heures du soir, une heure après la fin de l'entretien rapporté plus haut, la nouvelle tarification des tabacs, d'ailleurs déjà combattue par la Chambre de Commerce, était retirée du programme et réservée pour des jours meilleurs, pouvais-je marquer un coup? Pouvais-je en marquer un second, quand quelques jours plus tard la nouvelle réglementation des droits d'enregistrement quittait à son tour le terrain sans com-

bat? Quand, avec une solennité que le public ne s'est sans doute pas expliquée, M. le Secrétaire général a immolé au Tour de côtes, autant dire quand M. Feillet a lâché à la « pieuvre » 50,000 francs arrachés au trésor sacré de la Colonisation, avais-je le droit de sourire? Il m'a été demandé de ne souligner d'aucune observation cette déclaration du gouvernement. Je puis dire qu'il était inutile de me rappeler au respect d'une discipline qui n'a reçu, de mon fait, aucune atteinte au cours de cette session.

Donc je n'ai point dansé la danse du scalp, parce que je n'ai jamais eu l'intention de scalper M. Feillet, mais seulement la résolution de faire à tout prix mon devoir. Je n'ai point perfidement éclairé aux yeux des moins clairvoyants les phases d'une défaite, j'ai couvert une retraite nécessaire. Que dis-je? Le principe même de la colonisation sortait de l'aventure inattaqué et par conséquent invaincu: il semblait faire de lui-même galamment quelque concession à des difficultés momentanées. Ce qui a appris au pays que j'ai trahi M. Feillet, ç'a été l'insulte dont a été payé par lui-même mon silencieux dévouement à lui-même et à la paix.

Je n'entends revendiquer que ce qui m'appartient. Si M. Feillet n'a point passé outre à mes avertissements, c'est que le Conseil général, dûment éclairé sur la portée de ses votes, eût, cela n'est pas douteux, refusé tout sacrifice nouveau à la Marche en avant. Le Conseil général a dit: Halte, plus nettement peut-être, et plus impérieusement qu'il ne s'en est douté, mais il était bien résolu à dire: Halte!

Mon mérite a été de donner, non point

dans une harangue à tapage, mais dans une conversation à voix basse, plus de fermeté d'accent à ce mot décisif, et je répète encore avec une tranquille assurance que, si M. Feillet pouvait tolérer ce genre de services, ma joie eût été d'avoir rendu celui-là au Gouverneur comme au pays sans qu'il en fût autrement parlé.

Par l'organe de ses représentants, la Calédonie a, sans fracas, sans palinodie, rendant à ceux mêmes qui se sont trompés (et combien de gens se sont trompés en cette aventure!) la justice qui leur est due, la Calédonie, dis-je, a marqué la limite de ses sacrifices à un rêve dont elle est désillusionnée.

Mais non, il faut que l'œuvre de la Colonisation libre en Calédonie ait réussi, « absolument réussi » !

M. LE GOUPILS

Président du Conseil général.

L'ŒUVRE DE LA COLONISATION

I

Substituer, sur une terre, comblée de tous les dons de la nature, à une population malsaine qui n'avait pu s'y régénérer, une population saine qui la féconderait, faire de « La Nouvelle », qui n'était pour le monde entier qu'un bagne, la Calédonie qui serait l'Eden du Pacifique, ce fut le rêve de M. Feillet. Qui lui reprochera jamais d'avoir essayé de le réaliser?

L'entreprise était généreuse, hardie, mais d'une hardiesse qui ne bravait ni la logique ni le bon sens. L'ardente foi de M. Feillet conquit en France beaucoup de bons esprits qui annoncèrent la bonne nouvelle. Il serait puéril de nier qu'ici même elle entraîna, malgré de violentes résistances, beaucoup de tempéraments aventureux séduits par cette confiance et cette volonté qui s'affirmèrent si énergiques dès la première heure.

Quelques Calédoniens se répandirent à travers l'île pour y semer le grain d'où devait sortir la fortune publique. Mais les paquebots surtout amenèrent des prosélytes, enfiévrés par des promesses dont la distance et le mystère augmentaient la puissance. Et l'on planta le café avec un zèle de néophytes. Et les sarcasmes des sceptiques ne découragèrent pas ce premier enthousiasme: pour confondre leurs sottes prédictions, on ajouta le céara au café, la vanille au céara, l'indigo à la vanille. Au monothéisme de la propagande première, avait succédé tout un polythéisme de plantes également prestigieuses, et si peut-être la foi faiblissait, l'entêtement, sans qu'on s'en rendit

compte, en tenait lieu. Cet immense effort, par l'énergie qui y a été dépensée, comme aussi par le but auquel il tendait (de baser solidemment sur l'agriculture, la prospérité de la colonie) méritait de réussir. Il a échoué.

Pas de vaines querelles, ni d'inutiles récriminations. Ne disputons point sur les « cinq mille francs », ni sur les promesses décevantes des divers guides de l'émigrant. La très intéressante tentative de M. Feillet a été desservie, trahie par des fatalités économiques qui suffisaient à la faire avorter.

Du 1er janvier 1898 au 1er janvier 1902 le prix de la main-d'œuvre agricole a plus que doublé. Encore n'en trouve-t-on point autant qu'on veut. Encore n'en trouve-t-on aussi qu'une moins bonne, car l'Européen, si rare aujourd'hui dans les exploitations de la brousse, n'y a point été vraiment remplacé, pour un assez grand nombre de travaux.

Dans le même laps de temps, le prix du kilo de café est tombé sur la place de 2 fr. 50 à 1 fr. 60. Et qu'on ne me parle pas de syndicats de vente qui n'existeront peut-être jamais, qui, du moins, n'existent pas. La seule rémunération certaine du travail du planteur qui puisse être prise pour base d'un calcul, c'est le cours du café à Nouméa.

Dans le même laps de temps enfin, le prix de presque toutes les denrées de première nécessité a augmenté dans des proportions très sensibles.

Reconnaissons qu'en des circonstances aussi contraires, la Colonisation agricole par le café devait échouer, et reconnaissons qu'elle a échoué.

On le nie pourtant. On objecte quel-

ques cas isolés sur lesquels d'ailleurs on possède des renseignements incomplets et vagues. Mais qui donc prétend que, même dans les plus défavorables circonstances, il ne s'accomplit point de véritables tours de force, il ne se réalise point de miracles? Le petit colporteur Boucicaut a fondé le « Bon Marché. »

On objecte l'auto-recrutement. Hélas! je sais des exemples d'ignorance recrutant la naïveté, de fourberie besogneuse recrutant la candeur mieux nantie d'argent, de misère même recrutant de la pouillerie.

On objecte des statistiques, et l'argument est plus spécieux encore. D'importatrice de café, la Calédonie est devenue exportatrice, et le montant de son exportation croît d'année en année. Hé! qui ne le sait que, depuis 1894 il a été planté dans la colonie des millions de pieds de café? Mais ce qu'il m'importerait de connaître avec exactitude, c'est l'importance du capital qui a été consacré au café depuis 1894, et je voudrais qu'on me prouvât que les résultats rémunèrent le capital et récompensent l'effort. Or tout ce que je vois aussi bien que tout ce que j'entends m'autorise à croire qu'en dehors de quelques rarissimes exceptions, les planteurs les plus favorisés parviennent à vivre, que le plus grand nombre végète, que beaucoup périssent. On ne plante plus guère presque nulle part, et en bien des endroits on ne récolte même plus. L'exportation hélas! aura bientôt atteint son apogée et qui sait pendant combien d'années encore on exportera mille tonnes d'un pays, d'où les Perrette d'il y a huit ans en voyaient déjà sortir cent mille.

Au surplus la plus édifiante statistique serait celle de l'immigration même. Et qui donc voudra bien nous l'établir? Quel est le nombre de ceux qui sont retournés en France après une plus ou moins longue épreuve de leurs facultés colonisatrices, le nombre de ceux qui ont trouvé dans nos services publics un emploi plus lucratif de leur activité ou du moins un refuge, le nombre de ceux qui sont allés chercher un abri dans des postes de contremaîtres ou de gérants, le nombre de ceux qu'a tirés de misère la reprise des mines, le nombre enfin de ceux qui sont demeurés sur leur lot de terrain concédé, qui ont pour occupation unique de le mettre en valeur, pour gain unique le fruit de ce travail, et qui se déclarent satisfaits de leur sort?

Où est le colon gendarme? Où est le colon-instituteur? Où est le colon-marsouin? Où sont même, mon Dieu! tant de paysans aux mains calleuses, associés par des citadins à leur fantaisie de géorgiques tropicales?

Quelle leçon enfin pourrait bien donner aujourd'hui la fortune agricole de ceux qui se constituèrent ou furent constitués guides, éducateurs et modèles du Calédonien de l'ère nouvelle?

Quelques paysans authentiques, que d'ailleurs, ils le soient d'origine ou qu'ils le soient devenus, arrachant à force de labeur et d'économie à la terre calédonienne ce qu'ils pouvaient arracher au sol natal de Beauce ou de Bretagne. De pauvres chèvres, broutant sans joie, là où elles sont attachées, l'herbe à piquants calédonienne inconnue à leurs jeunes années. Des cantonniers, des facteurs, des gardes-champêtres, attrapant quelques

bribes des budgets municipaux. Des gargotiers, des tenanciers de débits clandestins, des fraudeurs de toutes sortes, si j'en crois les communications officielles, et dans tout cela plus de misère et de détresse que de vice. Tel est, à peine poussé au noir, le tableau de l'agriculture calédonienne des temps nouveaux.

Je ne dirai point: est-ce là ce qu'on avait promis? puisqu'aussi bien je reconnais l'inéluctable rigueur des fatalités économiques qui ont si complètement ruinés des calculs aventureux sans doute, mais non dénués de vraisemblance.

Je ne crierai point non plus que la Calédonie est ruinée. Je crois au contraire à son avenir. Tout se tassera, tout s'arrangera. Les activités égarées retrouveront leur chemin. Il y a dans ce pays, je l'ai dit et je ne m'en dédis pas, beaucoup à faire. Que si quelques paquebots nous avaient apporté d'inutilisables non-valeurs, nous nous en consolerions en pensant que l'indulgente nature de notre pays rend la misère assez douce.

Mais je demande si, lorsque Saraméa n'est pas encore solidement occupé et que les lointaines régions du col d'Amieu se peuplent très difficilement, nous allons escalader à prix d'or les hauteurs de Table Unio, si nous créerons toujours des écoles qui n'auront pas d'élèves et des fermes-écoles qui n'auront pas d'imitateurs, si nous retiendrons un Conservateur des forêts qui cherche en vain de Nouméa à Hienghène à quoi l'on pourra bien l'employer utilement, si nous continuerons à sacrifier chaque année à la poursuite d'une fantasmagorie trois cent mille francs......

C'est une faillite matérielle... Et c'est

une faillite morale plus attristante encore.

II

Je déplorais, il y a trois ans, dans une lettre intime, qu'un ami trop bienveillant pour ma prose, publia dans un journal de France, et que l'«Argus de la Presse» plaça sous les yeux de M. Feillet, la condition de pauvres diables que je voyais ici «tourner plus vite au libéré qu'au millionnaire.» Puisque je ne saurais entourer de trop de garanties la sincérité de mes paroles qu'on veut transformer en une vulgaire affaire de rancunes personnelles, je mets sous la protection de ce souvenir qui ne sera pas contesté, l'affirmation que la faillite morale de l'Œuvre de Colonisation de M. Feillet n'est point une opinion de circonstance.

Il n'était point chimérique d'espérer que la Colonisation libre et effacerait jusqu'au souvenir du Bagne, l'esprit de la Calédonie regénérée jusqu'au souvenir de l'esprit de La Nouvelle, si les croisés de cette Œuvre de régénération eussent trouvé sur leurs concessions les trésors qui récompensent les peines d'une croisade bien conduite. Mais en des croisades désastreuses, chacun le sait, des milliers de chrétiens devinrent musulmans chez Mahomet vainqueur. Même Philippe Auguste et Richard Cœur-de-Lion, s'ils ne renièrent pas le Christ, au moins l'oublièrent-ils souvent. La ruine économique du programme de M. Feillet impliquait la ruine morale de l'entreprise. La misère a fait de beaucoup d'entre ceux qui n'ont pu s'enfuir ou trouver un de ces réfuges dont je parlais hier, les cama-

-rades du Libéré, qu'ils étaient venus chasser de l'Eden, de plusieurs ses pareils, de quelques-uns ses esclaves.

Je le demande à tout observateur impartial et qui connait bien la brousse, est-il rien de plus attristant que le spectacle de cette petite agriculture calédonienne, brutalement tombée du haut du rêve qu'on l'avait invitée à venir réaliser sur cette terre propre au miracle, con fiant ici à des libérés la garde des masures qu'elle est obligée de quitter, ouvrant ailleurs parmi les lantanas et les niaoulis de la brousse invaincue quelque cabaret borgne où elle arrête des bribes de l'argent qui se remue près d'elle sur des mines prospères, ailleurs asseyant à la table de famille le libéré qui l'empêche de mendier.

Rendre le bagne inutile, c'était le rendre impossible, c'était en tout cas le mettre hors d'état de nuire jusqu'à ce que le temps eût achevé son œuvre d'extinction. Mais hélas! c'est aux épaves flottantes du bagne que sont présentement accrochés, pour n'être point submergés, cent naufragés de la colonisation libre, à qui l'âge, la fatigue, quelque fardeau gênant n'ont point permis de regagner en un effort désespéré un rivage plus hospitalier.

Si j'étais d'humeur à rire sur un si triste sujet, je dessinerais la scène touchante d'invalides de l'Administration pénitentiaire, soldats laboureurs de l'ère nouvelle, nourris sur leurs vieux jours par ceux que leurs mains a « passés à tabac ».

Gagner pour soi-même l'aisance en une existence rude, mais libre et féconde, et du coin de terre généreux solidement

conquis, lancer à des conquêtes plus hardies encore la génération prochaine, pleine de sève et de foi, habituée à l'initiative par une éducation moins timorée que l'éducation routinière des vieux pays d'Europe, telle a été la chimère de ces petits employés, boutiquiers, artisans, fonctionnaires qu'a attirés ici, on sait par quels devis et calculs au moins imprudemment établis, l'œuvre de la colonisation libre.

Ils avaient donc cinq mille francs, ces braves gens, et ils savaient lire. Combien même avaient apporté avec eux un pécule plus lourd! Et il n'en est pas dix qui n'eussent reçu une instruction développée. Quel prestigieux avenir n'étaient-ils pas autorisés à espérer!

Et quelques-uns des hommes sont aujourd'hui mariés à des popinées, et quelques-unes des femmes ont fait des rencontres moins brillantes encore, et les enfants auront grandi parmi des canaques et des libérés, n'auront pas un sou vaillant, et ne sauront pas épeler.

La vie sociale, dans le présent, quand elle n'est point d'ailleurs rendue impossible par la difficulté des communications, est rendue pénible et fausse par une promiscuité mal acceptée, rendue bilieuse et hargneuse par la gêne ou la misère. Pour l'avenir, elle serait, si la situation se prolongeait, condamnée à une irrémédiable perversion par l'absence de l'école.

Car — il faut écrire en toutes lettres cette désolante vérité — l'enseignement primaire est encore à fonder en Nouvelle-Calédonie. Il n'en existe presque partout dans la brousse que d'assez pauvres contrefaçons ou des parodies. L'école est en beaucoup d'endroits une bicoque sans

attrait, sans action, sans dignité, quand elle n'est pas tout simplement sans élèves.

Et qui donc gagne, je le demande, en une si étrange entreprise ?

Ce n'est pas, à coup sûr, ces pauvres gens.

Où est pour la France le profit de l'exode de ces forces aventureuses dont, espérait-on là-bas, les triomphes en des terres lointaines rendraient à la race énervée la foi en ses destinées. Tu seras colon ! quand ils disent cela aux marmots de France dans les écoles de 30.000 hameaux, les instituteurs ont le regard plein de flamme. Hélas ! elle est éteinte, la flamme, au regard du colon calédonien.

Où est le profit pour la Calédonie même ! J'entendais un jour un des plus hardis enfants des colons de la première heure, pour lesquels la terre calédonienne ne fut jadis guère plus maternelle qu'elle ne l'est aujourd'hui pour les derniers venus, se plaindre avec raison d'avoir été, par l'abandon intellectuel et moral où il a grandi, rendu inapte aux grands rôles qu'a parfois entrevus son imagination.

Du dernier des villages de France, qui ont un passé, des mœurs héréditaires, une âme et une école, un enfant peut partir, qui sera un Renan ou un Pasteur. Dans la brousse calédonienne on voit des ingénieurs s'encanaquer, des filles de bourgeoisie française retomber insensiblement à l'état de nature.

Et je n'ai rien dit de l'état de servitude administrative dans lequel sont tenus tant de misérables hères aujourd'hui sans ressort, dont l'âme impatiente s'ir-

ritait autrefois des entraves d'une vieille administration européenne. O gendarmes, ô gardes-champêtres, ô police, ô préfet, ô justice de France, que votre joug est léger!

Port-Breton fut un désastre matériel plus brutal. Mais je n'imaginerais rien de plus navrant que l'avenir sans aisance, sans joie, sans liberté, sans lumière de ces étranges communautés en lesquelles l'irrésistible force des choses transforme successivement depuis huit ans les centres de Colonisation libre, si la Calédonie n'avait, pour se faire pardonner ses torts par ceux qu'elle a déçus, tant de revanches à leur offrir.

La Colonisation agricole est, cette fois encore, un effort avorté. Ceux qui ont applaudi à la générosité de la tentative, ne réservent point de sarcasmes à l'erreur loyalement reconnue. Mais il importe de reconnaître l'erreur. Il importe de cesser de jeter dans un gouffre l'argent de la Colonie, notre réputation d'hommes de sens ou notre renom d'honnêtes gens.

M. LE GOUPILS.

Président du Conseil général.

LE GRANDS TRAVAUX DE L'EMPRUNT

Si ce pays fut sage ou non d'accepter en bloc le programme des grands travaux que M. Feillet jugeait indispensables à l'essor écomique de la colonie. c'est l'avenir qui le dira de manière souveraine.

Il est possible que le chemin de fer de Bourail charrie à Nouméa par centaines de mille tonnes les richesses minières des bassins de la Dumbéa. de la Tontouta, de la Ouenghi, que les indociles paquebots des Messageries Maritimes viennent quelque jour se ranger contre le wharf, que le bassin de radoub fasse de notre port, par les facilités de toute sorte qu'il offrira, l'emporium naturel de tout le commerce du Pacifique.

Il est possible aussi que ce programme qui, comme tous les projets de M. Feillet, «tend, selon la belle expression de Bossuet parlant de Condé, au grand et magnifique» n'ait pour armature que la logique superficielle et décevante de choses rêvées par une imagination facile à séduire, et non point la logique solide de projets contrôlés par une raison difficile à satisfaire.

Ce n'est point manquer de respect à M. Feillet, ni même sans doute le contrarier, que de constater que jamais programme au monde n'appartint plus proprement à son auteur. Tout cela, bassin de radoub, chemin de fer, wharf, n'est pas encore, mais tend à être, essaie d'être, — parce que M. Feillet l'a voulu. Je n'ai pas rencontré cent Calédoniens qui crussent au Wharf, je n'en ai pas rencontré cinq qui crussent avec moi au chemin de fer, je n'en ai pas rencontré un qui crût au bassin de radoub.

Sage ou non, librement accepté, ou subi par contrainte ainsi que beaucoup d'autres décisions de l'impérieuse volonté de M. Feillet, ce programme entre en voie d'exécution. L'argent de l'emprunt est dans notre caisse, l'outillage d'une partie des travaux est à pied d'œuvre. Il ne s'agit plus que de travailler vite et bien. Depuis longtemps c'est la seule préoccupation du Conseil général aussi bien que du pays, et l'on a vu l'opposition elle-même, oubliant les objections qu'elle fit au principe et s'inclinant devant le fait accompli, ne s'intéresser plus, comme tout le monde, qu'au mode d'exécution. Quelque responsabilité qu'il ait convenu à chacun d'accepter dans le passé, voici qu'il s'engage aujourd'hui des responsabilités nouvelles. M. Feillet ne trouvera pas mauvais qu'on détermine avec quelque précision la sienne.

C'est M Feillet qui veut expressément que ce travail soit exécuté en régie.

En juin 1901, prêt d'ailleurs à passer outre à la volonté d'une majorité qui ne l'eût pas suivi, il réduisit l'opposition qu'il rencontrait alors à n'exprimer qu'un vœu, dont il ne serait pas tenu compte. Il engagea les travaux de Nouméa à la Dumbéa.

En avril 1902, il est effectivement décidé, non par des votes, mais par des faits plus forts que les votes, que le chemin de fer sera exécuté en régie de la Dumbéa à la Tontouta, et, par voie de conséquence, jusqu'à Bourail, s'il y doit jamais aller.

C'est M. Feillet qui, en juin 1901, assuré du concours d'une main-d'œuvre pénale suffisante, se faisait fort d'entre-

prendre utilement dans le cours de la même année le wharf et le chemin de fer et la cale de halage.

« Le wharf, a-t-il été dit, sera terminé » vers la fin de 1902 »

« Nous aurons, a-t-il été dit, un millier » de condamnés. »

Et en avril 1902 nous comptons 350 condamnés sur les chantiers du chemin de fer ; nous délibérons sur l'emplacement nécessaire à la cale de halage ; nous délibérons sur l'emplacement, les dimensions et la matière du wharf. Et M. Feillet refuse tout renfort de main-d'œuvre pénale.

C'est M. Feillet qui, en juin 1901, rudoyait et violentait la pusillanimité des représentants de la colonie, impatient des dommages que notre incompétence bavarde et tracassière causerait par tant de délais à une œuvre qui n'attendait plus que le premier coup de pioche du terrassier.

Et quelques jours après la session, le public était informé qu'une *nouvelle étude* de la question, faite au demeurant par les mêmes techniciens qui l'avaient toujours étudiée, venait de permettre de réaliser plus de 300,000 francs d'économie par une rectification du tracé des deux premiers kilomètres du chemin de fer.

Et en avril 1902 nous délibérons sur une seconde et sur une troisième rectification du tracé, et si nous ne délibérons pas sur la largeur de la voie, c'est que l'opinion publique a été provoquée à en délibérer elle-même quelques jours plus tôt.

Au surplus il nous a été donné d'entendre la déclaration suivante : « La pre-

mière condition pour mettre un travail en adjudication, c'est d'avoir un projet définitif et des plans parfaitement étudiés, en détail. *Or ce détail n'existait pas quand on a commencé les travaux.* »

Que signifiait donc cette fébrile impatience de commencer? Et est on ennemi de la marche en avant, si l'on tient à ne se mettre en route que bien assuré de pouvoir marcher?

C'est M. Feillet qui a personnellement le mérite — et cela je le dis sans ironie comme je l'ai toujours dit — d'avoir au moins à demi fait réussir l'emprunt nécessaire à son œuvre. C'est donc lui aussi qui aura garanti cette œuvre, presque faite en dehors de nous, et garanti les combinaisons financières sur lesquelles elle repose, d'une part contre les caprices de la Métropole par de prudentes négociations, d'autre part contre les exigences possibles de nos besoins locaux par de sûres prévisions.

Or en novembre 1901, quatre mois après le premier coup de pioche, nous demandions, pour que l'emprunt conservât en notre budget un gage bien authentique, 150,000 francs de redevances supplémentaires à l'industrie minière.

Et en avril 1902, pour remettre en marche notre service essentiel du Tour de côtes, nous étions invités à demander au tabac 40,000 francs de ressources nouvelles, à l'enregistrement et aux hypothèques 120,000 francs.

Certes je crois à l'avenir de ce pays, encore que ses ressources tant vantées ne me paraissent ni illimitées, ni soustraites, hélas ! aux lois toujours malaisées à prévoir de l'évolution de l'industrie. Je crois à l'utilité de plusieurs des travaux

par lesquels M. Feillet a entrepris de préparer cet avenir.

Mais s'il est vrai que j'ai combattu dès la première heure le système dangereux de la régie, que j'ai signalé et l'insuffisance des études préparatoires d'une aussi considérable entreprise, et l'incertitude et l'incohérence des mouvements d'un départ trop précipité, et enfin que j'ai comme mes collègues et le pays, donné mon adhésion à un programme dont la la réalisation ne devait enlever aucune élasticité au budget de la colonie, j'ai peut-être quelque droit d'exprimer publiquement une inquiétude que je crois être universelle, et de regretter que cette œuvre de M. Feillet ne porte pas davantage la marque des œuvres viables, à savoir la solidité de l'assise financière, la stabilité des plans, voire même la sûre possession des moyens matériels d'exécution.

Audacieux dans le rêve, audacieux dans l'action M. Feillet l'est superbement, et cela n'est pas mauvais en soi, il s'en faut. J'aimerais que son audace, qui devrait être celle d'un organisateur, ne fût pas celle d'un joueur. Il se dit né sous une bonne étoile. Puisse l'étoile qui lui est favorable ne pas être néfaste à la colonie !

M. LE GOUPILS

Président du Conseil général,

PRINCIPES D'ADMINISTRATION COLONIALE

Pourquoi chercher plus loin une définition que chacun a trouvé dès longtemps? C'est, je le dirai sans phrases, le régime de la Terreur.

M. Feillet, dans les six années qu'il a passé effectivement ici, a brisé:

Quatre directeurs de l'Intérieur ou secrétaires généraux;

Trois syndics de l'Immigration;

Un commandant de la gendarmerie;

Un directeur de l'Administration pénitentiaire;

Un médecin en chef;

Un nombre considérable de magistrats et de fonctionnaires du Service local.

Un nombre plus considérable encore de municipalités.

M. Feillet, Gouverneur de la Colonie, a délibérément, par des moyens qu'il tenait de son autorité publique, ruiné ou essayé de ruiner, entre autres particuliers, ceux dont les noms suivent: MM. Jouve, Savès et Grosbois, Sylvestre Leconte, Ballande...

Si M. Feillet fut sincère, et je le crois, en son « apostolat », il est triste que son Œuvre, effaçant de son esprit la perception de sa vraie tâche et de son vrai rôle, ait perverti, avec sa raison, sa conscience administrative.

M. Feillet (combien de fois cette histoire s'est-elle répétée en ce pays!) séduit certaines âmes, les inquiète bientôt, et finalement les épouvante.

Je n'ai donc point dans la circonstance présente héroïquement recherché l'honneur de délivrer la Calédonie d'une humiliante oppression ; du moins n'aurai-je pas déserté le devoir que le soin de ma dignité m'imposait à divers titres.

M. Le Goupils.
Président du Conseil général.

NOUMÉA
NOUVELLE IMPRIMERIE NOUMÉENNE
1902



